

- Membres théoriques :  
17  
- Membres en exercice :  
17  
- Membres présents :  
9  
- Pouvoir :  
-  
- Votants :  
9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

Le 13 février 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur Dominique RANDON, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

MM. Bastien CORITON, Serge BOULANGER, Émile CANU, Yvon PESQUET, Daniel MARECHAL, Gérard JOUAN.

**Suppléants**

M. Didier REGNIER, Patrick JEANNE.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

-

**IV. Pouvoir :**

-

**Étaient absents excusés :**

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Pascal MARCHAL, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO - représenté, Bertrand LEFRANCOIS, Jean-Pierre THEVENOT, Guillaume COUTEY, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.  
Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

L'article L.2311-5 du C.G.C.T. permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public).
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	85 843 927,95 €	86 490 617,47 €	646 689,52 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2014)	/	10 107 097,93 €	10 107 097,93 €
	Résultat à affecter			10 753 787,45 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	12 266 988,76 €	10 621 903,40 €	- 1 645 085,36 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2014)	/	3 463 788,95 €	3 463 788,95 €
	Solde global d'exécution			1 818 703,59 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2014	Fonctionnement	/	/	0,00 €
	Investissement	2 766 918,12 €	49 429,67 €	- 2 717 488,45 €
Résultats cumulés 2014 (y compris R.A.R. en Ft et Invt.)				- 898 784,86 €
Reprise anticipée 2014	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			898 784,86 €
	Report en fonctionnement en recettes			9 855 002,59€

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 10 753 787,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 1 818 703,59 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 2 717 488,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 898 784,86 €
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	+ 898 784,86 €
Couverture complémentaire du besoin de financement 2015 (compte 1068)	+ 2 583 086,09 €
Solde net de résultat de fonctionnement	+ 7 271 916,50 €

La section d'investissement dégage un besoin de financement de 898 784.86€. Le résultat cumulé excédentaire doit en priorité couvrir ce besoin. Le solde peut être affecté en partie en excédent de fonctionnement reporté et/ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Aussi, afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt, il vous est proposé de procéder à une dotation complémentaire en section d'investissement à hauteur de 2 583 086.09€, soit une affectation totale au compte 1068 de 3 481 870.95€. Le résultat de fonctionnement à reporter s'élèverait donc à 7 271 916.50€.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

